

CFF SA

Internet : www.sbb.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente), Peter Siegenthaler (vice-président), Fabio Pedrina (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Alexandra Post Quillet, Pierre-Alain Urech, Gregor Kasperkovitz, Beat Schwab, Erich Ammann

CEO : Andreas Meyer

Organe de révision externe : Ernst & Young, Berne

Breve appréciation des résultats 2017

Les CFF ont *dans l'ensemble* réalisé les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2017.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier, le trafic voyageurs et le secteur de l'infrastructure est bon. L'objectif en matière d'endettement a été atteint pour la première fois au cours de la période 2015-2018. Dans le trafic marchandises, les objectifs n'ont pas été atteints.

Le résultat annuel des CFF, en hausse, s'établit à 399 millions de francs (année précédente : 381 mio). Ce résultat est dû à la nette amélioration du résultat de la division Infrastructure et aux mesures de rationalisation de RailFit. Le résultat annuel a été grevé d'une correction de valeur de 189 millions de francs chez CFF Cargo. Tant l'EBITDA que l'endettement net productif d'intérêts ont évolué de manière positive. De ce fait, le taux de couverture de la dette s'est amélioré (6,0). Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA.

La prestation de transport du trafic voyageurs (trafic grandes lignes et trafic régional) est restée stable par rapport à l'année précédente. La ponctualité des trains et la satisfaction des clients, d'un haut niveau, se sont légèrement améliorées.

CFF Cargo a enregistré une perte de -239 millions de francs. Pour assurer durablement le secteur d'activité Suisse, une correction de valeur a été nécessaire et un programme d'assainissement et de développement s'impose. CFF Cargo International a amélioré son résultat, qui passe de 4 à 8 millions.

Dans le secteur de l'infrastructure, l'exploitation et le maintien de la capacité de l'infrastructure, fortement sollicitée en 2017, ont exigé une intensification des travaux d'entretien.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. La nouvelle CCT d'une durée de validité de quatre ans est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. La satisfaction des collaborateurs a diminué de 66 à 65 points.

Peu de changements sont intervenus en matière de participations et de coopérations.

Chiffres-clés	2017	2016
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	9 442	8 988
Bénéfice du groupe (mio CHF)	399	381
Total du bilan (mio CHF)	45 174	44 039
Part des fonds propres en %	27,5	27,3
Effectif (nombre d'ETP)	32 754	33 119

Chiffres concernant l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	65	66
Voyageurs transportés (mio par jour)	1,26	1,25
Ponctualité-client (%)	89,0	88,8
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	186	139
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	-239	1
Dette nette productive d'intérêts (mio CHF)	8 406	8 796
Taux de couverture de la CP CFF en %	107,1	104,6

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ¹⁾	2 114	2 098
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'invest. féd. à l'infrastructure, au trafic régional et trafic marchandises, à l'exécution de la LHand

A. Réalisation des objectifs en 2017*

1. Priorités stratégiques

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.

La prestation de transport du trafic voyageurs (trafic grandes lignes et trafic régional) est restée stable par rapport à l'année précédente. Par rapport aux deux années précédentes, la demande aux heures de pointe a de nouveau plus fortement augmenté qu'aux heures creuses. Dans le trafic international des voyageurs, la prestation de trafic a augmenté de 9,5 % après un recul dans les années précédentes. La prestation de transport vers l'Italie a notamment fortement augmenté, cela avant

tout grâce à la mise en service du tunnel de base du Gothard à fin 2016. La prestation de trafic sur les liaisons en direction de la France s'est reprise grâce à la stabilisation de la situation sécuritaire. La demande est restée stable en direction de l'Allemagne, alors qu'elle a diminué en direction de l'Autriche en raison de la fermeture totale durant plusieurs semaines de la ligne entre Buchs et Feldkirch, en raison de travaux.

Trafic marchandises Suisse : offre rentable et conforme aux besoins

Le trafic marchandises fait face à d'importants défis. CFF Cargo Suisse a bouclé l'exercice 2017 sur une perte opérationnelle de -37 millions et procédé à une correction de valeur de 189 millions en raison de l'évolution des affaires escomptée. La correction de valeur implique un programme d'assainissement et de développement. L'objectif est de renouer avec les chiffres noirs en 2020. À cette fin, CFF Cargo renforcera le trafic par wagons systématique de manière à garantir l'approvisionnement des espaces économiques et étudiera, en concertation avec les clients, des alternatives pour les points de desserte dans le trafic par wagons complets isolés, en fort recul. Les mesures d'assainissement chez CFF Cargo entraîneront une réduction de 330 emplois d'ici fin 2020 ; 470 emplois supplémentaires seront vraisemblablement supprimés d'ici fin 2023. Cette réduction de postes pourra se faire de manière socialement responsable vu que plusieurs centaines de collaborateurs partiront à la retraite ces prochaines années. Dans les mois à venir, les CFF entameront des pourparlers avec de possibles partenaires pour CFF Cargo. Par ailleurs, il est prévu de compléter le conseil d'administration de CFF Cargo SA par au moins une personne externe. Les CFF remplissent ainsi les exigences du Conseil fédéral visant à renforcer les compétences décisionnelles de CFF Cargo au sein du groupe CFF. CFF Cargo International, dont Hupac détient 25 % du capital-actions, a augmenté son résultat de 4 à 8 millions.

Immobilier ; développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de satisfaire aux exigences croissantes des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients a continué de s'améliorer à un niveau élevé. Avec une gestion de ses biens immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau.

Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.

Les mesures d'entretien des CFF ont de nouveau augmenté en 2007 dans le secteur de l'infrastructure. Après les pertes des années précédentes, Infrastructure Réseau a réalisé un bénéfice de 53 millions de francs (année précédente -123 mio). Ce résultat est avant tout dû à la hausse des contributions de la Confédération pour l'exploitation et le maintien de la capacité de l'infrastructure (+104 mio), au produit de la vente de sillons en hausse et à la baisse des frais moyens d'entretien des voies.

Ponctualité

La ponctualité est élevée. Dans le trafic voyageurs, 89,0 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (année précédente : 88,8 %). S'établissant à 70,0 %, la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises en Suisse s'est améliorée par rapport à l'année précédente. S'agissant de la satisfaction des clients, des améliorations ont été constatées dans le trafic voyageurs et le secteur immobilier (gares), alors que la satisfaction a reculé dans le trafic marchandises en raison des problèmes liés à l'application du nouveau concept du trafic par wagons complets.

Sécurité

Le recul de l'indice global déterminant le niveau de sécurité durant l'exercice contraste avec l'évolution positive durant de nombreuses années. Le nombre d'accidents a augmenté dans toutes les catégories. Des mesures sont mises en œuvre au niveau technique et au niveau des collaborateurs afin d'améliorer encore le niveau de la sécurité. De nouveaux progrès ont été réalisés dans les objectifs environnementaux (programme d'économie d'énergie et réduction du CO₂).

2. Objectifs financiers

Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.

Les comptes annuels bouclent sur un bénéfice du groupe de 399 millions, en hausse de 18 millions. Ce résultat est dû à la nette amélioration du résultat de la division Infrastructure, aux améliorations dans le trafic voyageurs et aux mesures de rationalisation de RailFit. Le résultat annuel a été grevé d'une correction de valeur de 189 millions de francs chez CFF Cargo. Le secteur Immobilier a fourni la plus grande contribution au résultat (435 mio, avant paiements compensatoires), suivi par la division Voyageurs (186 mio). La division Infrastructure a réalisé un résultat annuel de 100 millions de francs (année précédente : -103 mio). La division CFF Cargo a enregistré une perte de -239 millions de francs. CFF Immobilier a versé des paiements compensatoires de 150 millions à l'infrastructure et une contribution substantielle à l'assainissement de la caisse de pensions des

CFF. La majorité des objectifs en matière de productivité ont été réalisés.

Endettement net de 6,5 x EBITDA au plus

Les investissements ont pu être autofinancés. L'endettement net productif d'intérêts, en baisse de 390 millions par rapport à l'année précédente, s'est établi à 8,4 milliards de francs, soit 6,0 fois l'EBITDA. L'objectif en matière d'endettement a été atteint pour la première fois au cours de la période des objectifs 2015-2018. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA. Pour maintenir leur stabilité financière, les CFF doivent poursuivre leurs efforts en vue de trouver un équilibre durable entre les investissements, les revenus et les gains de productivité. L'application du programme RailFit 20/30 de réduction des coûts du système global revêt à cet égard une grande importance.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attractif ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. L'effectif a diminué de 364 équivalents plein temps (-1,1 %) pour s'établir à 32 754. La nouvelle CCT, valable quatre ans, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle contient d'importantes nouveautés concernant le personnel tant pour l'entreprise que pour les collaborateurs. En tout, 1650 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. À l'aide de programmes spécifiques, les CFF cherchent à promouvoir la santé, la réinsertion professionnelle et la compétitivité des collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le programme RailFit 20/30 se répercutera sur l'effectif du personnel. 1400 postes seront supprimés d'ici fin 2020, avant tout dans l'administration. Les CFF créeront en même temps 200 emplois pour gérer la croissance du trafic. La réduction prévue des effectifs se fera dans toute la mesure du possible par le biais de fluctuations naturelles et de départs à la retraite. Les collaborateurs au bénéfice de la CCT ne seront pas licenciés pour raisons économiques.

Le taux de couverture de la caisse de pensions des CFF s'est monté en 2017 à 107,1 % (année précédente : 104,6 %). Compte tenu des réserves de fluctuation insuffisantes, du plus faible rendement des placements et de l'allongement de l'espérance de vie, le conseil de fondation de la CP CFF a décidé de réduire en quatre étapes le taux de conversion, actuellement de 5,2 %, à 4,73 % d'ici 2022. L'échelonnement de la réduction du taux de

conversion permettra d'atténuer les répercussions pour les assurés âgés.

La satisfaction du personnel s'est détériorée, passant de 66 à 65 points. C'est ce qu'a révélé un sondage effectué auprès de 10 % des collaborateurs. Le taux de réponse a été de 63 %.

4. Coopérations et prises de participation

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'année sous revue. Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 28 février 2018, l'organe de révision (Ernst & Young) recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et les comptes du groupe 2017. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 27 avril 2018 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. de procéder à une adaptation des statuts qui comprend notamment l'application de l'arrêté du Conseil fédéral du 23 novembre 2016 concernant le renforcement du pilotage des rémunérations des cadres du plus haut niveau hiérarchique dans les entreprises et les établissements proches de la Confédération.
2. de fixer le montant maximal pour l'année 2019 de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF à 1 106 800 francs (y c. PCA), de la présidente du conseil d'administration des CFF à 280 655 francs et de la direction du groupe des CFF à 6 812 620 francs (y c. les contributions à l'assurance de base CP CFF et à l'assurance complémentaire pour les cadres);
3. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2017 et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA, de même que du rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO. Par ailleurs, le conseil d'administration propose de préle-

ver 24, 3 millions de francs sur la réserve conformément à l'art. 36 LTV et de reporter à compte nouveau le reste du bénéfice inscrit au bilan de 1036,5 millions. Le prélèvement sur la réserve correspond au calcul ultérieur de la perte du trafic régional des voyageurs en 2017.

4. de reporter à compte nouveau le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2017 de 1036,5 millions (bénéfice annuel 2017 : 370,2 mio; bénéfice reporté de l'année précédente : 695,0 mio ; affectation à la réserve conformément à l'art. 67 LCdF de -53,0 mio pour l'infrastructure et prélèvement sur la réserve conformément à l'art. 36 LTV pour le trafic régional des voyageurs de 24,3 mio.);
5. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2017, clôturé au 31 décembre 2017 ;
6. d'élire Monika Ribar (présidente du CA), Alexandra Post Quillet, Gregor Kasperkovitz, Beat Schwab et Erich Ammann pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2020.

Véronique Gigon, du Noirmont, à Evillard, est élue au conseil d'administration de CFF SA et exercera ses fonctions à partir de janvier 2019. Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2020.

Les mandats de Peter Siegenthaler, Pierre-Alain Urech, Daniel Troillet et Fabio Pedrina courent encore jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2019.

7. de nommer Ernst & Young organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 21 mars 2018, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA.

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC, en concertation avec le DFF (AFF, OFPER), d'informer le conseil d'administration des CFF que le Conseil fédéral s'attend à ce que, pour l'exercice 2020, des limites supérieures substantiellement plus basses soient proposées à l'assemblée générale 2019 pour les honoraires et salaires des cadres du plus haut niveau hiérarchique, notamment pour la rémunération de la direction du groupe.

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'inviter le conseil d'administration à étudier des adaptations à brève échéance du système de rémunération de manière à ce que la rémunération de la direction pour l'exercice 2019 soit nettement inférieure à la limite supérieure approuvée par l'assemblée générale pour l'exercice 2019.